
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant
des membres de la Commission de promotion de la santé à l'école****A.Gt 18-03-2004****M.B. 20-04-2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, notamment l'article 28, §§ 1^{er} et 9, modifié par les décrets des 16 mai et 20 juin 2002;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école, modifié par les arrêtés des 8 mars et 5 décembre 2002;

Considérant qu'il convient de remplacer M. Cédric Halin, démissionnaire;

Considérant que l'UNECOF a proposé la candidature de Mlle Emmeline Soupart,
Arrête :

Article unique. - Est nommée membre suppléante de la commission, en tant que membre représentant les organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire :

Mme Emmeline Soupart, en remplacement de M. Cédric Halin, démissionnaire.

La membre visée à l'alinéa 1^{er} est nommée pour une période prenant cours le 15 mars 2004 et se terminant le 25 février 2007.

Bruxelles, le 18 mars 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL

